

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Conseil Régional
<b>Avis n° 2022-34</b>	
Date d'examen : 04/10/2022	Objet : projet de création de la RNR de la Vallée du Pressoir, en Deux-Sèvres.

### **Contexte et objectif de la demande**

La Vallée du Pressoir est classée depuis 2013 en «Espace Naturel Sensible» (ENS) par le département des Deux-Sèvres. La Communauté de Communes du Thouarsais en est le gestionnaire et assure des actions de préservation du patrimoine naturel (pâturage, restauration de pelouses, suivis scientifiques, sortie nature, etc), cadrés dans différents plans de gestion d'une durée de 5 ans.

La Vallée du Pressoir présente plusieurs habitats d'intérêts communautaires rares et en danger de disparition comme des pelouses pionnières des dalles rocheuses. On retrouve également de nombreuses espèces végétales dont 7 sont protégées et d'autres menacées, et plus de 600 espèces d'animaux dont 130 à enjeux et/ou protégées. Au-delà d'une biodiversité exceptionnellement riche, la vallée offre aussi un paysage grandiose. Ainsi ce sont 7 000 visiteurs recensés par an et 300 personnes accueillies lors d'animations nature.

La Vallée du Pressoir reste fragile et en danger, les principales menaces identifiées sont la régression des pelouses au profit des boisements et le non-respect de la réglementation menant à des dépôts de déchets, des chiens divagants et autres incivilités.

Dans le but de retrouver un équilibre vertueux entre protection de la biodiversité et activités humaines, la Communauté de Communes du Thouarsais propose le classement de ce site en Réserve Naturelle Régionale afin de le doter d'un statut réglementaire de protection pour assurer sa pérennité sur le long terme.

L'objectif de l'examen en CSRPN est d'émettre un avis d'opportunité sur le projet de création de la RNR de la Vallée du Pressoir.

### **Examen du dossier en CSRPN**

Le dossier présenté par la Communauté de Communes du Thouarsais est complet et clair. Il présente de manière relativement exhaustive les enjeux du site. La démarche du projet de classement en RNR est également bien explicitée.

### ***Enjeux naturalistes***

Le périmètre initial de travail de 150 ha est extrêmement riche sur le plan naturaliste. Il s'agit d'un des premiers sites des Deux-Sèvres en termes d'enjeux, et un site important de Poitou-Charentes. Il a une envergure régionale voir nationale pour la conservation de la biodiversité. Cette richesse est liée à la géologie du site, situé à l'interface des substrats siliceux et calcaires. Les pentes escarpées, les sols squelettiques et pauvres de cette vallée ainsi que les suintements présents sur les versants sont à l'origine d'habitats de pelouses et de dalles très originaux, xérophiles en majorité, mais temporairement inondées au niveau des suintements.

Au total, en fonction des inventaires et des listes rouges disponibles, le site héberge au moins 40 espèces de faune et de flore menacées en Poitou-Charentes, et 7 espèces menacées en France, suivant les critères UICN. Sachant que des compléments d'inventaires sont à prévoir notamment au niveau entomologique, des bryophytes, des champignons et des lichens.

Le site accueille un remarquable complexe de pelouses pionnières sur dalles rocheuses, végétations chasmophytiques et pelouses oligotrophiles acidiphiles à basophiles. 7 habitats d'intérêt communautaire sont identifiés.

L'intérêt botanique est exceptionnel, avec une espèce menacée en France et 11 espèces menacées en Poitou-Charentes. Les pelouses sèches hébergent notamment d'importantes populations de Millet scabre (*Milium scabrum*, quasi-menacé et rare en France) et de Buplèvre à tiges fines (*Bupleurum virgatum*, également très rare en France). La présence de suintements au niveau de certaines dalles siliceuses offre un habitat au Sedum à cinq étamines (*Sedum pentandrum*, en danger d'extinction en France).

Parmi les espèces présentes sur le site, sont recensées : 3 espèces de mammifères menacées en Poitou-Charentes (le Crossope aquatique, le Murin de Daubenton et le Grand rhinolophe) ; 6 espèces d'oiseaux menacées en France (Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Linotte mélodieuse, Martin-Pêcheur, Tarier des prés, Tourterelle des bois) et 17 espèces d'oiseaux menacées en Poitou-Charentes ; 11 espèces de poissons dont 2 espèces menacées en Poitou-Charentes (l'Anguille européenne et le Brochet).

Le site est un des plus diversifiés en reptiles et amphibiens des Deux-Sèvres, avec une présence des deux tiers des espèces observées dans le département. Présence de la Couleuvre vipérine, espèce menacée en Poitou-Charentes.

Au niveau entomologique, la Vallée du Pressoir est un des 3 secteurs les plus riches des Deux-Sèvres pour les rhopalocères (4 espèces menacées en Poitou-Charentes : Mercure, Agreste, Argus bleu nacré, Morio). Les inventaires permettent de dénombrer 208 espèces d'hétérocères et 22 espèces d'orthoptères dont 2 menacées en Poitou-Charentes (le Criquet des grouettes et le Sténobothre de la Palène).

Il s'agit d'un des sites les plus riches du département pour les lichens, avec 176 espèces.

Le site obtient un score de 22/30 en suivant la grille de bioévaluation des RNR du CSRPN Nouvelle-Aquitaine (score provisoire dans l'attente d'informations concernant notamment les espèces de faune en limite d'aire).

### ***Principales pressions mettant en péril la conservation du site***

Le problème de colonisation des pelouses et dalles par les boisements est très préoccupant (environ 60% des pelouses colonisées). Ces dernières années, la Communauté de communes a mis en place une gestion en régie d'un troupeau de chèvres, et une forte extension des surfaces gérées par pâturage. **C'est un facteur clé de réussite**, sachant que la gestion mécanique n'est pas efficace sur ce type de milieu. Il y a néanmoins des difficultés liées à des attaques de chiens, la négligence répétée des propriétaires n'étant pas sanctionnée.

On observe également un assèchement du ruisseau du Pressoir et des suintements de pentes, plus prononcé avec le dérèglement climatique avec notamment un impact nourrissage pour les chiroptères. Les impacts sur la flore sont potentiels mais pas encore observés aujourd'hui.

Le site est très fréquenté, ce qui est susceptible de causer du dérangement.

### ***Périmètre proposé au classement en RNR***

Sur les 150 ha de périmètre initial de projet, 79 ha sont aujourd'hui classables en RNR compte tenu des contraintes foncières liées au parcellaire très morcelé (928 parcelles pour une surface moyenne de 0,16 ha). S'ajoute à ce morcellement les problèmes de retard d'actualisation des données du cadastre (3 ans), des parcelles sans suivi de successions chez les notaires et les problèmes classiques d'indivisions.

La connectivité écologique de ce premier secteur de classement semble cependant suffisante, et ce premier bloc permettra d'impulser un progrès des démarches de gestion et d'acquisitions/classements de la vallée.

### **Délibération et avis du CSRPN**

L'outil RNR apparaît bien adapté pour ce site et permettrait d'aller plus loin en matière de conservation et de pérenniser sa gestion.

En conclusion, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine apporte un avis favorable avec remarques. Le CSRPN sera attentif aux efforts de limitation **des impacts potentiels des activités qui se dérouleront sur le site et à proximité**, en particulier :

- **la pratique du motocross**, notamment lors des compétitions générant un pic de fréquentation ;
- **la pratique de la chasse ;**
- **les activités de la carrière Roy, mitoyenne du site.** Un suivi de l'impact sédimentaire de la carrière Roy pourrait être mis en place à travers 2 paramètres : les rejets directs dans le cours d'eau et les rejets indirects liés aux transports de particules fines par le vent.

Au regard du niveau d'enjeux présents sur le site, l'intérêt d'un classement en RNN pourra être étudié.

La proposition est soumise au vote :

**Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité un avis favorable avec remarques formulées en séance et énumérées ci-dessus, à l'opportunité de création de la RNR de la Vallée du Pressoir, en Deux-Sèvres.**

Le Président du CSRPN N-A  
Christian ARTHUR  
Le 7/11/22

